



21 rue Béranger  
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES**  
**Membres du Bureau National**  
**Secrétaires Académiques et Départementaux**  
**Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 8 décembre 2006

**Le SNPDEN et le SNEP contestent des projets**  
**visant à affaiblir le sport scolaire**

Le Syndicat des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale (SNPDEN – UNSA) et le Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP – FSU) se sont rencontrés le lundi 4 décembre 2006.

Les deux organisations ont procédé à un tour d'horizon de l'actualité du système éducatif et ont notamment échangé leur point de vue sur la note de vie scolaire, le conseil pédagogique, les remplacements de courte durée et les derniers projets de décrets et d'arrêtés modifiant les obligations réglementaires de service des enseignants de second degré.

Le SNEP et le SNPDEN réaffirment ensemble leur attachement au service public du sport scolaire au sein de l'Éducation Nationale.

Ils contestent les dispositions envisagées par le Ministère qui conduisent à remettre en cause la notion de forfait, soumettent à un ensemble de conditions excessivement complexes l'attribution aux enseignants d'E.P.S. des 3 heures pour assurer l'animation de l'Association Sportive, et font reporter aux établissements la responsabilité de décider du nombre de professeurs d'E.P.S., animateurs de l'Association Sportive.

Le SNPDEN a tenu à souligner ses inquiétudes quant aux conséquences de la non-pré-affectation des heures d'A.S, particulièrement au moment où la baisse des dotations horaires est susceptible de confronter les académies et les établissements à des choix difficiles.

De son côté, le SNEP a rappelé la place et le rôle du sport scolaire qui permet à près d'un million de collégiens et de lycéens de pratiquer volontairement des activités physiques, sportives et artistiques, de participer aux rencontres organisées par l'UNSS et de s'engager dans l'apprentissage de la vie associative.

Le SNPDEN et le SNEP appellent le Ministre de l'Éducation Nationale à renoncer à des mesures qui, sous cette forme, menacent d'un nouveau désengagement de l'Etat, fragilisant l'avenir du sport scolaire.

Paris, le 8 décembre 2006